

ARRETE DU MAIRE N° RH-CI/2024- 038
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Le Président de La Caisse des Ecoles de la Ville de Les Anses d'Arlet,
 Vu le code général de la fonction publique ;
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
 Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
 Vu la délibération n°37/2013 du 15 mai 2013 relative à la détermination des ratios-promouvables ;
 Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 1^{er} juin 2023 après avis du comité social territorial ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>
ANDEOL Corinne	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
CYRILLA Andrée	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
DESERT Sylvie	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
HENRY Line	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
LESCOT Line	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
5	0	5

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Martinique** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.



Fait à LES ANSES D'ARLET, Le 04 novembre 2024

e Maire

Eugène LARCHER